



LÉGATION DE SUISSE
EN COLOMBIE
C.62.9 / Ca.

KRIEGSTECHNISCHE
ABTEILUNG

3. DEZ 1953

BOGOTÁ, le 20 novembre 1953.

CONFIDENTIELLE.

POLITISCHES DEPART.

25. NOV. 1953

Nº 18.57.14.21.20 Col.

Monsieur le Ministre,

Faisant suite à ma lettre du 22 octobre concernant une commande de matériel de guerre suisse par les autorités colombiennes, j'ai l'honneur de vous donner ci-après un certain nombre de renseignements complémentaires qui me sont parvenus depuis.

D'après ces renseignements, cette marchandise, ainsi que je le supposais, aurait effectivement transité la France avant d'être embarquée pour la Colombie. Ce transport aurait été effectué par la Maison Rexim de Genève et la Société Commerciale d'Expansion Française à Paris. Il me semble important que vous connaissiez le rôle que semble avoir joué dans cette affaire plus que douteuse la Maison Resim et, en particulier, son représentant, un Catalan du nom de Virgili.

C'est ce dernier personnage qui semble avoir empoché le plus clair de la différence entre le prix de facture et le prix réel. On m'a signalé à ce propos une somme de USA \$ 600.000.-, montant que je ne puis évidemment pas vérifier. Le Colonel Santoyo, chef de la direction colombienne du matériel de guerre, réputé pour son honnêteté, n'était même pas informé. Virgili semble donc avoir agi d'entente avec un militaire haut placé. En tout cas, le Colonel Santoyo le déteste à tel point qu'il lui a envoyé publiquement son poing dans la figure dans un restaurant de Bogotá, alors que Virgili s'apprêtait à lui donner l'accolade. Santoyo a écrit à Rexim en conseillant à cette maison suisse de congédier ce triste sire. C'est sans doute le Colonel Santoyo

A la Division des Affaires Politiques
du Département Politique fédéral,

B e r n e.



page 2.

qui a obtenu que Virgili soit expulsé de Colombie. Or, ce dernier se trouve actuellement à Genève et serait en train de négocier une importante commande de matériel suisse au profit de l'armée équatorienne. Aussi ai-je jugé de mon devoir de conseiller à l'Ambassadeur d'Equateur à Bogotá de mettre son Gouvernement en garde contre M. Virgili.

Voici en quoi les manoeuvres de Virgili intéressent la KTA. Ledit Catalan a réussi à faire croire au représentants de l'armée colombienne, y compris le Colonel Santoyo, qu'il était exclu que la direction colombienne du matériel de guerre traitât directement avec la KTA et que pour effectuer cette commande, l'entremise de la Maison Rexim était indispensable. Il est évident que la KTA ne se serait jamais prêtée à la manoeuvre des double factures et qu'il fallait par conséquent l'éliminer à tout prix. Si l'affaire devait donner lieu à un scandale, chose parfaitement possible depuis la récente suppression de la censure de presse, il serait évidemment fâcheux que du matériel de guerre suisse et une entreprise genevoise s'y trouvent impliqués.

Je m'en remets à vous et à la KTA du soin d'examiner les mesures à prendre à ce sujet.

Je saisis cette occasion pour vous signaler que la direction colombienne du matériel de guerre vient de confier à M. P. Albrecht, un Suisse qui jouit en Colombie d'une importante position industrielle, le soin de prendre contact avec le service technique militaire pour que les futures commandes colombiennes de matériel de guerre suisse puissent se faire dorénavant directement, M. Albrecht se bornant à toucher la commission d'usage. J'ai recommandé à ce compatriote

page 3.

de se rendre auprès du Colonel de Wattenwyl et de rendre également visite à votre collaborateur chargé de la section ouest. Vous m'obligeriez en voulant bien donner des instructions pour que M. Albrecht soit reçu avec bienveillance. Il sera à même de compléter les indications qui précèdent et vous permettra ainsi d'examiner la meilleure façon d'éviter que ne se reproduisent des affaires aussi suspectes que celle dont je viens de vous entretenir.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

A. Custer